

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1834

présenté par  
M. Monnet et M. Dharréville

-----

### ARTICLE 38

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Cette rémunération comprend le temps dédié par les professionnels réalisant ces prestations à la concertation disciplinaire. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser, pour le valoriser, le temps de réunion de concertation disciplinaire.